

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO CARGO, D'UN VELO PLIANT OU D'UN VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Je soussigné(e)

M.  Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

Atteste que je suis bien

le représentant légal du mineur de plus de 16 ans (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur) acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Métropole de Lyon

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Métropole de Lyon

**Et je m'engage dans le délai de quatre ans à compter de la signature de la convention de subvention :**

- ◆ à ne percevoir qu'une seule aide de la Métropole de Lyon pour le vélo objet de la demande d'aide,
- ◆ à apporter la preuve aux services de la Métropole de Lyon qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la Métropole de Lyon tel que défini dans la convention,
- ◆ à restituer l'aide octroyée par la Métropole de Lyon, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

**Sanction en cas de détournement de la subvention :**

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

*Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Métropole de Lyon pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. Ces données sont conservées pendant une durée de 4 ans et sont supprimées au-delà de cette durée.*

*Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 1 an.*

*Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à : Métropole de Lyon - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique - 20, rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex 03.*

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_